

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 212 du 8 avril 1941 :

n° 212

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 533 du 30/04/1941

Date de publication  
8 avril 1941

Date du numéro  
30 avril 1941

### TEXTE INTÉGRAL

M. Fontaine, commis principal métropolitain de l'enregistrement, des domaines et du timbre, assurera par intérim, à compter du 19 avril 1941, les fonctions de receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, conservateur de la propriété foncière, curateur aux successions et biens vacants et curateur aux successions et biens vacants des fonctionnaires pendant la durée de l'absence de M. l'ichon, receveur de 1er classe de l'enregistrement, des domaines et du timbre, titulaire d'un congé d'estivage. Avant d'entrer en fonctions, M. Fontaine prêtera le serment prescrit par la loi. La passation de service donnera lieu à l'établissement en triple exemplaire d'un procès verbal.